RESOLUTION OENO 72/2000

NECESSITE POUR LA SANTE PUBLIQUE DE LA RECHERCHE SUR LE METABOLISME DES COMPOSES DU VIN

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION du groupe d'experts « Vin et Santé" et de la Sous-Commission « Nutrition et Santé »,

APRES avoir pris connaissance de diverses données scientifiques,

CONSIDERANT les études cliniques d'interventions et les autres études expérimentales, il apparaît que :

1. Des composés phénoliques présents dans le vin semblent avoir une influence positive sur les lipides du sérum grâce à leurs propriétés antioxydatives et à d'autres mécanismes,
2. Des facteurs de risques thrombotiques semblent être diminués consécutivement à une consommation régulière et modérée de boissons alcooliques, y compris de vin. La fonction endothéliale de vasodilatation est spécifiquement augmentée par le vin.

CONSIDERANT les études épidémiologiques, il apparaît que le vin présente des effets bénéfiques en réduisant la mortalité cardiovasculaire.

COMPTE TENU des études préliminaires et limitées qui montrent que:

1. Les maladies dégénératives du cerveau semblent moins fréquentes chez les personnes qui consomment régulièrement et modérément du vin,
2. La consommation modérée et régulière de boissons alcooliques, y compris de vin, au cours du repas ne semble pas contribuer à l'obésité chez les sujets sains.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de développer la recherche notamment dans ces domaines afin de montrer et de présenter clairement une perspective équilibrée des effets positifs et négatifs de la consommation de vin,

RECOMMANDE aux Etats membres de reconnaître qu'il est nécessaire d'approfondir la recherche dans le domaine « Vin et Santé » et de prendre en compte cette nécessité lors de l'élaboration et de la détermination des priorités des programmes de recherche nationaux et internationaux dans le domaine de la nutrition et de la santé,

Exemplaire certifié conforme Paris, 23 juin 2000
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2000

sur lesquels puissent se fonder des politiques d'éducation et de santé publique.

Exemplaire certifié conforme Paris, 23 juin 2000
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 2000